



**DOSSIER DE CANDIDATURE  
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
D'ACTI**

## DOSSIER DE CANDIDATURE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'ACTI

### Contenu du dossier de candidature :

- **Formulaire de candidature** émanant du candidat
- **Copie d'une pièce d'identité en cours de validité**
- **Lettre de motivation**
- **Curriculum vitae**
- **Une déclaration d'absence d'intérêt ou de mandat** au sein d'un organisme signataire ayant souscrit un contrat d'assurance de groupe avec l'Association
- **Extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) datant de moins de 3 mois.** Le bulletin doit être demandé personnellement par internet ou auprès du Casier judiciaire national, 44317 Nantes cedex 3

### **Date limite d'envoi des candidatures le jeudi 13 novembre 2025**

*Par LRAR papier ou électronique, ou remise en main propre contre récépissé,  
à l'adresse suivante :*

ACTI  
A l'attention de M. OUADI Khalid, Président  
70 boulevard de Courcelles  
75017 Paris

**FORMULAIRE DE CANDIDATURE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
D'ACTI**

MUTUELLE D'APPARTENANCE : .....

NUMÉRO DE CONTRAT : .....

NOM : .....

PRÉNOM : .....

DATE DE NAISSANCE : .....

LIEU DE NAISSANCE : .....

ADRESSE POSTALE : .....

.....

N° TÉLÉPHONE FIXE : .....

N° TÉLÉPHONE PORTABLE : .....

E-MAIL : .....

Je soussigné(e), demande mon inscription sur la liste des candidats au Conseil d'administration d'ACTI en vue des élections qui se tiendront au cours de l'Assemblée générale du Jeudi 11 décembre 2025.

Fait à : .....

Le : .....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :

## DÉCLARATION D'ABSENCE D'INTÉRÊT OU DE MANDAT

NOM : ..... PRÉNOM : .....

Nous vous remercions de bien vouloir nous indiquer si vous exercez des mandats au sein des entités ci-dessous<sup>1</sup> en indiquant OUI ou NON dans la case correspondante et si ce mandat est indemnisé en indiquant OUI ou NON dans la case correspondante :

NOM DE L'ENTITÉ	MANDAT (OUI ou NON)	INDEMNISATION (OUI ou NON)
MUTUELLE COMPLÉMENTAIRE D'ALSACE		
AVENIR SANTÉ MUTUELLE		
COMPLÉVIE		
UNMI		
UNMI'MUT		

<sup>1</sup> Article 15.1 des statuts : « Le conseil d'administration doit être composé pour plus de la moitié de ses administrateurs par des personnes ne détenant pas ou n'ayant pas détenu directement ou indirectement au cours des deux années précédant leur désignation, un intérêt ou un mandat dans un organisme d'assurance signataire d'un contrat d'assurance de groupe souscrit par l'Association et ne recevant ou n'ayant reçu au cours de la même période aucune rétribution de la part de cet organisme.

Les informations collectées dans le cadre de votre candidature au Conseil d'administration d'ACTI sont nécessaires à l'organisation des élections et au suivi administratif des élus d'ACTI. Elles sont enregistrées sur des outils informatiques afin qu'ACTI, en sa qualité de responsable du traitement, puisse mettre en œuvre les obligations statutaires, légales et réglementaires qui lui incombent. Elles peuvent être transmises aux sous-traitants d'ACTI intervenant dans le fonctionnement des instances. Elles sont conservées pendant la durée de votre mandat et jusqu'au terme des délais de prescription. Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen n° 2016/679/UE du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données ou encore de limitation du traitement. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. Vous pouvez, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer vos droits en adressant un courrier postal à ACTI, 70 boulevard de Courcelles 75017 PARIS ou par courriel à [dpo@unmi.eu](mailto:dpo@unmi.eu). Par ailleurs, vous disposez de la faculté d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente, la CNIL ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)).

